

 06 84 87 08 08

 ambtp78gmail.com

 30 bis rue du Vieil Abrevoir  
78100 St Germain en laye

**AMBTP**

Travaux publics & Batiment

SPÉCIALISTE  
DE  
L'AMÉNAGEMENT URBAIN

BÉTON - PAVAGE - DALLAGE  
BORDURES - MAÇONNERIE  
RAVALEMENT DE FAÇADE

## POSE DE PAVÉS

### PAVAGE CHAINETTE 10/10 - 15/15 - 14/20

- 1 rang sur béton joints mortier balayé le ml	12,70€
- 2 rangs sur béton joints mortier balayé le ml	22,00€
- 3 rangs sur béton joints mortier balayé le ml	28,00€

### PAVÉS 14/20/14 en grès ou granit

- joints sable le m <sup>2</sup>	25,70€
- joints mortier le m <sup>2</sup>	29,70€

### PAVÉS MOSAÏQUES Granit, Porphyre ou Grès 10/10/10 - 12/12

- rangées droites ou arceaux sur sable, joints sable le m <sup>2</sup>	32,00€
- rangées droites ou arceaux sur mortier, joints mortier le m <sup>2</sup>	34,70€
- pose sur mortier type Lanko ou Procopose Nous consulter	

### PAVÉS CUBIQUES 15/15/15 - 20/20/20

- sur sable le m <sup>2</sup>	27,70€
- sur mortier le m <sup>2</sup>	30,70€

### PAVÉS AUTOBLOQUANTS A PLAT

- épaisseur 6 le m <sup>2</sup>	14,70€
- épaisseur 8 le m <sup>2</sup>	18,70€

### PAVÉS BÉTON 10/10 - 12/12 - 15/15 - 10/20 - 18/18 - 30/30

- sur sable le m <sup>2</sup>	27,70€
- sur mortier le m <sup>2</sup>	30,70€

### PAVÉ GRÈS OU GRANIT DE RÉCUPÉRATION le m<sup>2</sup>

- Coupes pavés le ml	8,70€
- Pose sur mortier ou joints mortier type Lanko ou Procopose le ml	7,10€

## POSE DE DALLES

### DALLES PODOTACTIL

POSE DE DALLES le ml	21,70€
----------------------	--------

### DALLES GRAVILLONS LAVÉS 40/40 -50/50

- épaisseur 3, 4 ou 5, sur sable, joints sable le m <sup>2</sup>	14,70€
- épaisseur 3, 4 ou 5, sur mortier, joints secs le m <sup>2</sup>	19,70€
- épaisseur 3, 4 ou 5, sur mortier, joints mortier le m <sup>2</sup>	37,70€

### DALLES EN PIERRES NATURELLES

- épaisseur 3 à 5, sur mortier, joints mortier le m <sup>2</sup>	32,70€
--	--------

### DALLES TRAVERSIN OU BASALTINE

- sur mortier, joints mortier le m <sup>2</sup>	32,70€
---	--------

### DALLES LARGEUR 20 à 50 pour caniveaux

- sur mortier, joints mortier le m <sup>2</sup>	21,70€
---	--------

### DALLES GAZON PVC le m<sup>2</sup>

9,20€

### DALLES GRANIT OU GRÈS

- sur mortier, joints mortier, épaisseur 2 à 5 cm le m <sup>2</sup>	31,70€
---	--------

### COUPES DALLES le m<sup>2</sup>

8,40€

### BRIQUES

- à plat, joints secs le ml	24,70€
- à chant ou mulot (joints mortier) le ml	61,40€
- à plot joints mortier le ml	37,70€

Île de  
France

Autres régions  
**SUR DEVIS**

## POSE DE BORDURES BÉTON

P1, P2, P3, le ml	4,20€
P1, P2, P3, ESPACES VERTS (béton non accessible par toupie) le ml	6,00€
T1, CS1, T2, A2, CS2, le ml	4,60€
T3, CS3, CC1, AC2, le ml	10,50€
AC3, A1, AC1 le ml	10,50€
CC2, T5, T4, CS4, (y compris engin de pose) le ml	12,00€
ID1, ID2, élément 1.00 le ml	5,50€
ID1, ID2, élément 0,50 le ml	7,90€
Coupes Droites l'unité	5,00€
Coupes à 45° ou 60° l'unité	7,00€
Joints tirés au fer ou pour protection de bordures l'unité	0,50€

## POSE DE BORDURES GRANIT OU GRÈS

### POSE DE BORDURES BÉTON

## POSE DE BORDURES GRANIT OU GRÈS

15/25, 18/24, le ml	12,00€
20/30 le ml	13,30€
30/30 le ml	17,00€
QUAIBUS le ml	17,00€
Bordures, Grès ou Granit de récupération le ml	16,00€
Coupes Droites le ml	5,70€
Coupes à 45° ou 60° le ml	8,70€

## DALLAGE BÉTON

BÉTON BALAYÉ sans coffrage, grande surface le m <sup>2</sup>	8,40€
BÉTON DÉSACTIVÉ désactivant, protector et nettoyeur de haute pression (avec fourniture) le m <sup>2</sup>	11,00€
COFFRAGE (hors fournitures) le ml	4,20€
JOINT DE RETRAIT (hors fournitures) le ml	4,20€
Sciage de joint de retrait le ml (minimum de 250m <sup>2</sup> /jour) (minimum de 200ml/jour) (minimum de 200ml/jour)	5,70€

**ÉQUIPE DE JOUR + MANOEUVRE 8h 850€**

**ÉQUIPE DE NUIT + MANOEUVRE 8h 950€**

### DÉTAIL DES PRESTATIONS

La mise en oeuvre du béton, l'alignement,  
la pose de la bordure, joint et solin compris

à notre charge

La fourniture des bordures à pied d'oeuvre, l'implantation  
en alignement et nivellement, la fourniture de béton  
de pose livré en camion malaxeur et du mortier de joints,  
mise à disposition d'un élévateur.

à votre charge

N.B: Tous les tarifs de cette brochure ne sont qu'indicatifs.  
Pour toutes estimations, études ou chantier, nous vous invitons  
à consulter notre service

Île de  
France

Autres régions  
**SUR DÉVIS**

# CONDITIONS GÉNÉRALES D'EXÉCUTION DES TRAVAUX

## DÉFINITION

Dans le texte qui suit, Il est entendu par:

- Le client : La personne physique ou morale avec laquelle se-conduit la commande ou le contrat
- L'entrepreneur: l'entreprise AMBTP
- Le maître d'ouvrage : La personne physique ou morale distincte, le cas échéant du client, pour laquelle sont réalisés les travaux

## COMMANDES

Les commandes ou marchés conclus par les représentants de l'Entrepreneur ne l'engagent et ne deviennent définitifs qu'après avoir été acceptés par

l'Entrepreneur. Les prix proposés par l'Entrepreneur ou ses représentants sont réputés établis au mois de calendrier qui précède celui au cours duquel la proposition est établie.

Ils sont actualisables à la date d'intervention sur le chantier par application d'un coefficient K selon la forme suivante :

$K = TP\ 01$  dans laquelle:  $TO\ 01$  : correspond à la valeur de l'index du mois d'intervention sur le chantier

$TP\ 01_0$  : correspond à la valeur de l'index du mois précédant la date de remise de la proposition de l'Entrepreneur

Les prix ainsi actualisés-sont ensuite révisés, chaque mois, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, par application d'un coefficient de révision correspondant au rapport de la valeur de l'index  $TP\ 01$  du mois d'exécution sur la valeur d'actualisation de l'index  $TP\ 01$ .

Il sera procédé à l'actualisation ou à la révision des prix provisoirement à l'aide de la valeur d'index connu à la date d'établissement de la facture ou de

la situation. Le calcul sera ensuite définitivement fait dès publication des valeurs définitives d'index du mois d'actualisation ou de révision.

Une facture complémentaire sera alors établie.

## ACCEPTATION DE LA PROPOSITION DE L'ENTREPRENEUR

Toute confirmation de prix de l'entrepreneur et mise en lettre est transmise en lettre recommandée avec demande d'accusé de réception postal.

La date de l'avis de réception est retenue comme date de remise du document.

Le silence du client, gardé pendant 15 jours calendaires, vaut acceptation définitive de sa part.

## DÉLAI D'EXÉCUTION

Les délais d'exécution des travaux seront ceux figurant sur la commande ou le contrat.

Ils seront prolongés dans le cas de force majeure, des causes indépendantes de la volonté de l'entrepreneur, des causes du au client ou à ses sous-traitants ou pour intempéries. Cas de retard du fait de l'entrepreneur, les pénalités de retard prévu sur la commande ou le contrat sont, nonobstant toutes clauses contraires plafonnés à 10 % du montant H.T. de la commande ou du contrat en valeur de base.

## FACTURATION

Les travaux feront l'objet de situation mensuelle établi à la fin de chaque mois sur la base de métrés contradictoires établis dans le responsable de l'entrepreneur sur le chantier, ou ses poseurs, et le représentant sur le chantier, du client.

En cas d'intervention inférieure à un mois, Il sera établi une situation unique à la fin de chaque Intervention, également sur la base de métrés contradictoires. Les facturations seront transmises par lettre avec demande d'accusé de réception postale, ou seront remises aux destinataires contre récépissé. Le silence du client dans les 15 jours sentant draps comme l'acceptation du manteau portée sur la facture.

Les situations de travaux seront réglées au content, sauf stipulation contraire sur la commande ou le contrat. En cas de paiement par prêt, le refus d'acceptation des prêts de l'entrepreneur ou le défaut de paiement d'un effet à son échéance rend immédiatement exigible l'intégralité de la créance de l'entrepreneur, sans mise en demeure préalable. Il peut entraîner, au gré de l'entrepreneur la suspension des prestations ainsi que la résiliation des commandes ou contrats en cours, l'entrepreneur étant libéré de tout engagement.

## CONDITIONS DE RÈGLEMENTS

Selon la loi du 4 août 2008 n° 2008-77 6, article 446-un du code du Commerce, le délai maximum de paiement est de 45 jours.

Les intérêts de retard calculé à 2 % par mois, courent de plein droit à partir de la date d'échéance, et ce, même en l'absence de protêt ou de mises en demeure par exploit d'huissier ou lettre recommandée.

En cas de recouvrement par voie d'huissier, contentieux judiciaire ou faillite, les créances de l'entrepreneur seront majorées de 20 % représentant les frais de recouvrement au cours de l'exécution d'un marché ou pendant la livraison. l'entrepreneur c'est réserve le droit de réclamer de l'acheteur caution bonne

et sainte vente du prix des fournitures et travaux faits ou à faire, et, en cas de refus, de résilier le marché.

## RÉCEPTION

Dès l'achèvement des travaux objet de la commande du contrat Il est procédé alors réception par le client.

Bon de réception signé du client vaudront procès-verbal de réception.

En cas de travaux non conforme, toute réclamation ou réserve, qu'elle portait sur la qualité, la quantité de matériaux et fournitures ou les travaux, devait être formulée sur le champ, faute de quoi, les fournitures et les travaux sont réputés avoir été acceptée par le client.

En tout état de cause ; le client ne peut se prévaloir de la date de réception de l'ensemble de l'ouvrage par le maître de l'ouvrage.

## RESPONSABILITÉ

En cas de vice caché et reconnu, la responsabilité de l'entrepreneur l'oblige à la réfection de la partie d'ouvrage en cause, ou remplacement de la

fourniture défectueuse, à l'exécution de toute indemnité relative à des frais annexes ou dommages intérêts à titre d'immobilisation ou autre. Les dimensions, couleurs et poids de certains matériaux soumises à des variations inhérentes à la nature ou leur fabrication, bénéficie de tolérance du visage.

## EXÉCUTION DES TRAVAUX

Le client donnera à l'entrepreneur tous les éléments utiles à l'implantation des ouvrages et les directives nécessaires à l'exécution des travaux. Assurant l'implantation en alignement et nivellement. le client recueillera tout renseignement concernant les sujétions particulière de voisinage ou concernant le sous-sol (consistance du sol ouvrage sans risque d'occasionner de dommages à toute Installation ouvrage souterrain. Donc un preneur ne saurait répondre de tête dommage et de leurs conséquences, le client restant seul tenu de ses chefs aller garder tiers. sauf pour les dommages affectant des ouvrages enterrés signaler par écrit, c'est par le client, avant le début des travaux. En cas de personnel détaché en régie, le errent assumera l'autorité ella direction est en répondra en tant que commettant à l'égara-d'autres lui. Lorsque les travaux Intéressent la circulation publique, la signalisation à l'usage du public est à la charge du client.

## JURIDICTION

Toute contestations qui pourrait survenir à l'occasion de l'intervention ou de l'exécution des présente Convention sera du ressort du tribunal de commerce de Versailles qui a compétences exclusives, même en cas d'appel en garantie ou de la pluralité de défendeurs, et ce, nonobstant toutes clauses contraires.

## PORTÉE DES PRÉSENTES CONDITIONS GÉNÉRALES

Les présentes conditions générales d'exécution des travaux font partie de l'effort de l'entrepreneur et prévalent sur toutes conditions présentées par le client.